

**IMPORTANT**

**Liste des pièces et documents à joindre  
impérativement à votre dossier de Demande**

(copies exclusivement)

Arrêté du 14/06/2010 – Art. R.441.2-4 du CCH

**I. – IDENTITE ET RESSOURCES** (pièces obligatoires)

<b>Rubriques</b>	<b>Pièces justificatives</b>
Identité et régularité du séjour	<b>Pièce d'identité</b> (carte nationale d'identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger, ou pour les enfants mineurs livret de famille ou acte de naissance
	<p><b>Le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle</b></p> <p><b>Hors Union Européenne</b> : titre de séjour en cours de validité (Arr. 15 mars 2010, NOR : IMIK0925219A, art. 1<sup>er</sup>) ou récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour, pour toutes les personnes majeures qui vivront dans le logement</p> <p><b>Union Européenne</b> : droit de séjour dans les conditions de l'article L. 121-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Arr. 15 mars 2010, NOR : IMIK0925219A, art. 2)</p>
Revenu fiscal de référence	<b>Avis d'imposition de l'année N-2</b> <u>pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement</u>
	<b>Revenus perçus à l'étranger</b> : avis d'impôt sur le revenu à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire (1) (en cas d'impossibilité justifiée de se procurer un tel document, présentation d'une attestation d'une autre administration compétente ou, le cas échéant, du ou des employeurs) (2)
<p>(1) Document traduit en français et revenus convertis en euros.</p> <p>(2) Examen particulier des ressources pour les Français établis à l'étranger rentrés en France en situation d'indigence attestée et les étrangers titulaires d'une protection internationale accordée par l'OFPRA ou la CNDA.</p>	

**II. – SITUATION PROFESSIONNELLE, SOCIALE ET FAMILIALE**

<b>Rubriques</b>	<b>Pièces justificatives</b>
Situation familiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>marié (e)</b> : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage</li> <li>- <b>veuf (ve)</b> : certificat de décès ou livret de famille</li> <li>- <b>PACS</b> : attestation d'enregistrement du PACS</li> <li>- <b>Enfant attendu</b> : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines</li> <li>- <b>Divorcé (e) ou séparé (e)</b> : extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesure d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS</li> </ul>
Situation professionnelle	<p><b>Mêmes documents que ceux justifiant du montant des ressources mensuelles (rubrique suivante) sauf si les cases cochées dans le formulaire sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>étudiant</b> : carte d'étudiant</li> <li>- <b>apprenti</b> : contrat de travail</li> <li>- <b>autre</b> : toute pièce établissant la situation indiquée</li> </ul>
Montant des ressources mensuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>salarié</b> : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur (imprimé n° 1) (3)</li> <li>- <b>non-salarié</b> : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement</li> <li>- <b>retraite ou pension d'invalidité</b> : notification de pension</li> <li>- <b>ASSEDIC</b> : avis de paiement</li> <li>- <b>Indemnités journalières</b> : bulletin de la sécurité sociale</li> </ul>

Rubriques	Pièces justificatives
Montant des ressources mensuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>pensions alimentaires reçues</b> : extrait de jugement</li> <li>- <b>prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF ...)</b> : notification CAF/MSA</li> <li>- <b>étudiant boursier</b> : avis d'attribution de bourse</li> </ul>
Logement actuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>locataire</b> : bail et quittance ou, à défaut de la quittance, attestation du bailleur (imprimé n°2) (3) indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges ou tout moyen de preuve des paiements effectués</li> <li>- <b>hébergé chez parents, enfants, particulier</b> : attestation de la personne qui héberge (imprimé n° 2) (3)</li> <li>- <b>en structure d'hébergement, logement-foyer</b> : attestation de la structure d'hébergement</li> <li>- <b>camping, hôtel</b> : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation</li> <li>- <b>sans-abri</b> : attestation d'un travail social, d'une association ou certificat de domiciliation</li> <li>- <b>propriétaire</b> : acte de propriété, plan de financement</li> </ul>
Motif de la demande	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>sans logement</b> : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement</li> <li>- <b>logement non décent</b> : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la CAF/MSA ou autre document démontrant l'indécence du logement</li> <li>- <b>logement insalubre et dangereux</b> : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité réparable ou irréparable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble</li> <li>- <b>local impropre à l'habitation</b> : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation</li> <li>- <b>logement repris ou mis en vente par son propriétaire</b> : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail</li> <li>- <b>procédure d'expulsion</b> : commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux</li> <li>- <b>violences familiales</b> : ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou dépôt de plainte</li> <li>- <b>coût du logement trop élevé</b> : quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement</li> <li>- <b>handicap</b> : carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale</li> <li>- <b>raisons de santé</b> : certificat médical</li> <li>- <b>divorce, séparation</b> : jugement de divorce ou séparation ou déclaration de rupture de PACS ; ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée</li> <li>- <b>regroupement familial</b> : attestation de dépôt de demande de regroupement familial</li> <li>- <b>assistant maternel ou familial</b> : agrément</li> <li>- <b>mutation professionnelle</b> : attestation de l'employeur actuel ou futur</li> <li>- <b>accédant à la propriété en difficulté</b> : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés</li> <li>- <b>rapprochement du lieu du travail</b> : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur</li> </ul>
<p>(3) Utilisez les différents formulaires d'Attestation prévus à cet effet (imprimé n°1 pour l'Attestation Employeur, imprimé n°2 pour l'Attestation Bailleur et l'Attestation d'Hébergement)</p>	